

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation de cookies afin de réaliser des statistiques d'audiences et vous proposer des services ou des offres adaptés à vos centres d'intérêts. OK

[En savoir plus](#)

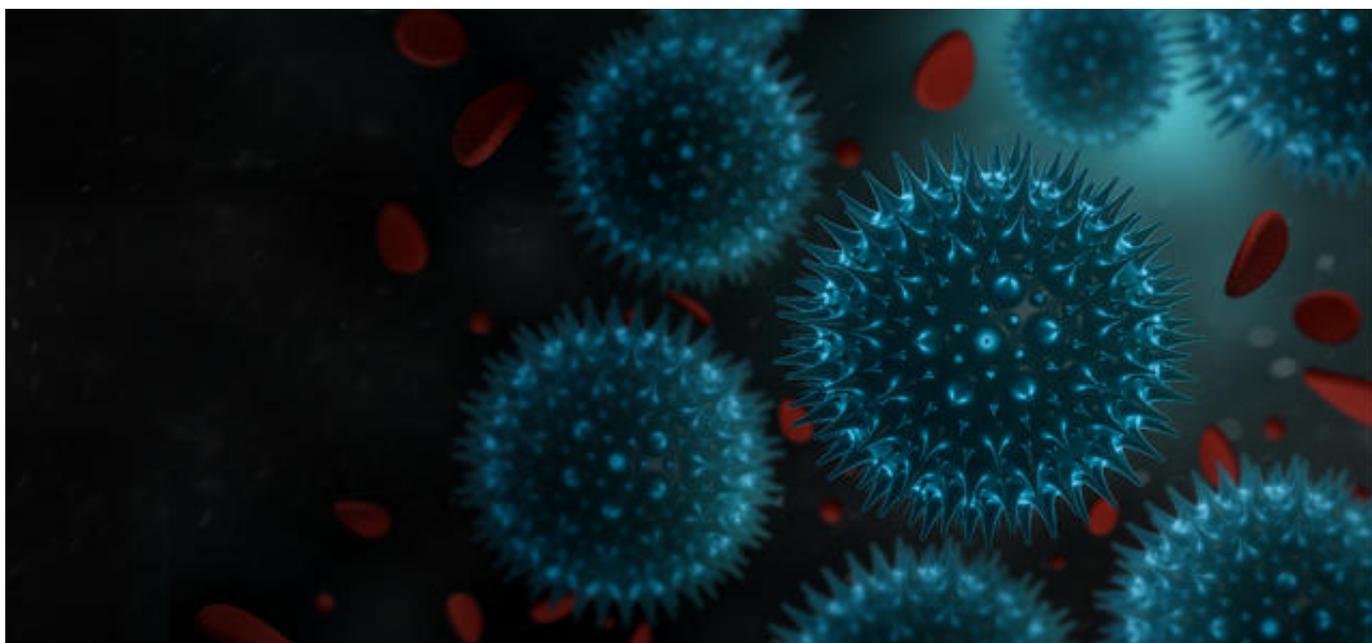
[Accueil](#) > [Grands risques](#) > [Réassurance](#) > [Couverture marginale pour risque maximal](#)

PANDÉMIE

Couverture marginale pour risque maximal

PAR ELISABETH TORRES, JOURNALISTE - LE 06/03/2020 - MAGAZINE N° 255

Alors que les conséquences du coronavirus Covid-19 prennent chaque jour plus d'ampleur, quelle est l'exposition des réassureurs au risque pandémie ? Le marché français comptant peu de couvertures spécifiques, elle s'avère somme toute marginale.



© AdobeStock

Informée le 31 décembre 2019 de cas de pneumonie d'origine inconnue en Chine, dans la ville de Wuhan, l'OMS a déclaré le 30 janvier une urgence de santé publique de portée internationale (USPPI). Un nouveau coronavirus dénommé Covid-19 a rapidement essaimé dans des zones proches (Thaïlande, Japon, Corée du Sud...), mais aussi aux États-Unis, en Australie, en Europe, touchant ainsi cinq continents. Assez vite, le nombre de victimes et de personnes infectées a dépassé celui du SRAS. Face à la vitesse de propagation du virus, nombre d'états ont adopté des mesures fortes : rapatriements, suspension de liaisons aériennes, fermeture de frontières. Sans compter les mises en quarantaine ordonnées par la Chine et la décision d'entreprises étrangères implantées dans le pays d'y suspendre leur

activité. «*C'est dire le caractère exceptionnel de cette phase*», note David Dubois, président du comité vie de l'Apref. Ce qui pose inmanquablement la question des effets à venir de la pandémie et donc de la manière dont le risque est couvert.

Par défaut

«Les traités de réassurance vie traditionnels, comme un traité en quote-part de risque décès, ne couvrent pas spécifiquement le risque pandémie, souligne le réassureur, mais la mortalité étant couverte, quelle qu'en soit la cause, y compris lorsqu'elle est due à une pandémie, cette dernière l'est donc sans être nommément désignée.» La prise de conscience par les assureurs du risque de sursinistralité lié aux pandémies date des années 1980, avec l'explosion du Sida et la diffusion de nombreuses études actuarielles alarmistes. La manière d'y répondre par une couverture de réassurance spécifique est en revanche plus récente. *«C'est seulement à compter des années 2000, à la suite des épisodes du SRAS et de la grippe H1N1, qu'on a commencé à mieux apprécier le risque de surmortalité lié à une pandémie et à chercher des solutions dédiées de financement du risque, explique David Dubois. Le recours à un traité spécifique répond à deux enjeux pour les cédantes. Le premier en termes de risk management, lorsque le conseil d'administration a validé son appétit au risque excluant le risque pandémique. Le second en termes d'allègement de solvabilité, lorsque le recours à la réassurance du risque pandémique permet d'alléger le besoin en fonds propres au regard des exigences réglementaires de Solvabilité II.»*

Un risque Cat tout sauf naturel

«En réassurance, pas de trou dans la raquette, précise Arnaud Chevalier, les traités pandémie ne comportent donc pas de restriction géographique. En revanche, les tarifs peuvent varier en fonction des pays, eu égard notamment à leurs normes d'hygiène.»

De plus, les traités pandémie sont toujours glissants, à la différence des traités Cat Nat, «car la pandémie survient sur une période, et non suite à un événement. Indiciels et paramétriques, ils couvrent la dérive par rapport à une surmortalité moyenne». Conséquence : ils doivent être de préférence stop loss.

Pour autant, seul un petit nombre de réassureurs propose ces couvertures spécifiques de l'avis du professionnel. «Entre 400 et 500M€ sont actuellement placés sur le marché français en couvertures spécifiques pandémie», estime-t-il. Un chiffre corroboré par Arnaud Chevalier, directeur commercial et technique du département vie accident et santé Reinsurance Solutions chez Aon France, lequel précise que le risque pandémie représente moins de 10% du portefeuille de réassurance vie du courtier en France.

A LIRE AUSSI



RÉASSURANCE

Le juste prix

La réassurance réhausse ses tarifs. Si le contexte de taux bas entame sa rentabilité et les catastrophes naturelles et humaines ses résultats techniques, la réassurance traduit...

[> Lire la suite](#)



ASSURANCE AGRICOLE

Pour un État qui r(é)assure

Les assureurs membres du Conseil de l'agriculture française (Caf), Pacifica et Groupama, ont annoncé qu'ils travaillaient à la mise en place d'un pool de co-réassurance avec p...

[> Lire la suite](#)



RÉASSURANCE

Face au vent

Confrontée aux ouragans en 2017, la réassurance alternative – les Insurance-linked Securities (ILS) – a bien tenu le choc et s'est même renforcée. Au grand dam des réassureurs...

[> Lire la suite](#)